



Lettre de l'équipe municipale n° 36



Séance du vendredi 17 novembre 2017 à 20h

Absents : Laëtitia TEXIER (procuration à Chantal YVOREL), Johan AUBANEL (procuration à Joseph VOLAY) et Michaël SAHRIDJ.



RECENSEMENT POPULATION 2018

Le prochain recensement sur la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février ; un agent recenseur se rendra directement chez vous et vous incitera à répondre via le questionnaire en ligne sur internet et vous donnera les consignes (notice, adresse du site, codes d'accès) mais il y aura la possibilité de répondre sur un questionnaire papier.

Recrutement de 2 agents recenseurs

Pour son recensement de la population 2018, la commune de Saint-Genis-l'Argentière recrute deux agents recenseurs.

L'enquête se déroule sur le terrain du 18 janvier au 17 février 2018.

Période de travail : de début janvier à fin février 2018 (sous la responsabilité d'un coordinateur communal) comprenant deux séances de formation, la tournée de reconnaissance, la dépose des documents du recensement et incitation à répondre par internet, suivi de l'avancement de la collecte, des réponses par internet, rendu de l'avancement des travaux chaque semaine, restitution de l'ensemble des documents en fin de collecte.

Qualités requises : disponibilité, capacité à assimiler les concepts, capacité relationnelle, moralité, neutralité, discrétion, bonne connaissance de l'outil internet, ordre et méthode, ténacité et rigueur, disposer d'un moyen de déplacement.

A proscrire absolument : absences durant la période de recensement.

Rémunération : versement fin février 2018 avec base forfaitaire brute de 1.500 € soit environ 1.400 € net.

La rémunération comprend tout : formations, déplacements, enquête, travail sur site internet INSEE (en mairie).

Candidatures : lettre + CV à déposer en mairie avant le samedi 9 décembre 2017



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La dernière réunion a eu lieu le 31 octobre.

A été approuvée à l'unanimité la composition du conseil communautaire au 1^{er} janvier 2018 selon un accord local : répartition des 44 délégués, les communes de Saint-Martin-en-Haut et Saint-Symphorien-sur-Coise libèrent un siège au profit de Brussieu et de Sainte-Foy-l'Argentière.

Le conseil approuve à son tour à l'unanimité la composition du conseil de la communauté de communes des Monts du Lyonnais.



TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S)

Une réflexion est menée sur la mise en place d'actions de solidarité à l'échelle des territoires ; les communes souhaitent vivement conserver leur Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) respectif.

Voirie

Un tableau des voiries communales a été mis à jour et répertorié par numéros de voies communales ce qui représente 19 km de routes goudronnées.

Une réunion aura lieu le 27 novembre pour les marchés de travaux 2018 et la définition des voiries d'intérêt communautaire (places et parkings).

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Ce plan a pour objectif de réduire les émissions de gaz et d'adapter le territoire au changement climatique.

Tourisme

Une nouvelle structure, Office de Tourisme Intercommunal (O.T.I.) a été mise en place sous forme d'association ; l'objectif est de renforcer l'information et la culture au sein du territoire. Une action de marketing va être menée dans le cadre des offres d'hébergement dans les Monts du Lyonnais et éventuellement étendre les possibilités d'accueil. Un projet est à l'étude pour valoriser le tourisme sous forme de salons.

L'association « la maison de pays des Monts du Lyonnais » recherche des personnes passionnées du patrimoine et (ou) de l'art intéressées pour entrer dans l'association et pour participer à la réalisation du programme d'expositions. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de Roger PEILLON au 06.72.96.19.80. roger.peillon@orange.fr ou Hélène FURNION au 04.78.48.62.51. furnion.helene@orange.fr



TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

Ecole

Alexis BADOIL donne un compte-rendu du dernier conseil d'école (7 novembre). Communication a été faite des différents projets et actions scolaires.

Le spectacle de Noël de l'école aura lieu mardi 19 décembre à la salle des fêtes.

Nous rappelons que la directrice de l'école, Madame Gwladys COZLIN-DELETRAZ est à votre disposition au 04.74.26.22.46. pour l'inscription de vos enfants pour la rentrée de janvier 2018, mais également sur les autres périodes de l'année.

SIVOS du collège

Virginie MASSE donne un résumé des questions traitées lors de la réunion du 7 novembre du syndicat à vocation scolaire du collège du Val d'Argent de Sainte-Foy-l'Argentière.

Le collège compte 455 élèves à la rentrée pour 34 enseignants (dont 11 nouveaux).

Voirie

La commission communale s'est réunie ; Alexis BADOIL présente au conseil le diagnostic établi et les travaux à prévoir sur la voirie en fonction des priorités.

Des chiffrages vont être établis pour des travaux à programmer sur 2018 en fonction des crédits disponibles sur le budget communautaire.

Personnes âgées

Chantal YVOREL informe le conseil que le goûter de Noël organisé avec les seniors aura lieu samedi 23 décembre à 14h30 à la salle des fêtes.

La commission s'est réunie afin d'organiser l'évènement et les personnes concernées (70 ans et plus en 2017 et domiciliées à Saint-Genis) recevront directement une invitation dans les prochains jours.



SPECTACLE A LA MEDIATHEQUE

Le conseil décide de prendre en charge pour un coût de 300 € la soirée contes organisée le 1^{er} décembre à la médiathèque. Spectacle gratuit et ouvert à tous.



LE POINT SUR LES PROJETS EN COURS

Adressage

Jacques VERNE et Christian RIVOIRE ont effectué un repérage pour la pose des panneaux de noms de rues. La pose de plaques sur mur est privilégiée quand cela est possible ce qui permet de réduire sensiblement le nombre de poteaux à sceller, d'où une économie substantielle.

Réunion publique

Rappel : la population est invitée à participer à la réunion publique qui aura lieu mercredi 29 novembre à 20h à la salle des fêtes pour apporter explications et précisions souhaitées sur le projet et répondre aux interrogations des habitants de la commune.

Aménagement rue du Tonkin

Pour cette opération d'investissement prévue dans le cadre du contrat Département/Commune, un relevé topographique va être réalisé par le cabinet VEAC.



ACCESSIBILITE DES E.R.P.

La loi oblige la commune à fournir un calendrier de mise en conformité concernant l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) aux personnes en situation de handicap.

Saint-Genis-l'Argentière est concernée par la salle des fêtes/ Cantine, la salle des sports/Médiathèque et l'église.

Le cabinet CHOULET a été mandaté pour constituer les dossiers (coût 3.936 € TTC).

Pour le bâtiment salle des fêtes/Cantine, une attestation de conformité est en notre possession.

Pour le bâtiment salle des sports/Médiathèque, une dérogation va être sollicitée concernant l'accessibilité des vestiaires et l'accès direct à la salle des sports depuis le hall.

Pour le bâtiment église, il est nécessaire de créer une plateforme pour une place handicapée devant la porte d'accès côté maison de l'amitié ; une dérogation est également demandée pour l'accessibilité principale de l'église (perron avec marches non conformes ...).

Si les dérogations sont refusées, la commune disposera d'un délai de 3 ans pour la mise en conformité alors imposée.



INFORMATIONS DIVERSES

Terrain de football de Haute-Rivoire

La commune de Haute-Rivoire a réalisé un terrain de football synthétique, financé en grande partie par la Région mais aussi par le Département, la Fédération Française de Football, la commune de Haute-Rivoire.

Reste à ce jour 25.000 € à financer ; la commune de Haute-Rivoire et la communauté de communes de Monts du Lyonnais souhaiteraient que cette somme soit répartie entre les communes et ce, proportionnellement aux nombres de licenciés.

Pour la commune de Saint-Genis, avec une moyenne de 28 licenciés, la dépense serait d'environ 3.000 €.

Les questions sont posées : doit-on participer à cette dépense ? La décision ne fera-t-elle pas jurisprudence ? Peut-on imposer aux communes les projets d'investissement (créations ou rénovations) des communes voisines ?

La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Rappel

Une réunion aura lieu lundi 11 décembre à 18h en mairie avec les associations pour établir le calendrier des fêtes et manifestations 2018.

Mutuelle SOLIMUT

Les permanences vont continuer sur notre commune ; SOLIMUT étudie actuellement la possibilité d'aides pour les personnes en difficultés sociales (tarifs préférentiels).

Festival jeunes publics

Avec le concours des associations la Fabrik et La Revole, ce festival pourrait avoir lieu durant les vacances scolaires d'avril 2018.

La commune a été sollicitée pour une aide financière et une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes. Les associations de Saint-Genis sont contactées par La Revole pour solliciter également leur aide financière. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Soutien à l'Association des Maires Ruraux de France

Le conseil approuve le contenu de la motion établie par l'A.M.R.F. sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité. Il est demandé notamment que les communes puissent garder leurs compétences (qui sont de plus en plus confiées aux intercommunalités), continuer à vivre et assurer leurs services de proximité.



QUESTIONS DES CONSEILLERS

Alain CHAPOT propose une réflexion concernant deux espaces verts délaissés sur le lotissement les vignes qui pourraient être éventuellement proposés à la vente ; le conseil va réfléchir à cette idée.

Déjections canines

Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul, alors faites-le pour lui !



Si vous possédez un chien et que cette image vous fait sourire alors nous aurons progressé.

Nos trottoirs, pelouses, espaces de jeux ne sont pas des toilettes pour chiens !

Il vous suffit de prévoir une paire de gants, une serviette en papier, un mouchoir, un sachet pour que vous fassiez preuve de respect vis-à-vis de vos voisins, de nos enfants, de nos employés techniques.

Faudra-t-il en venir aux sanctions prévues par la loi ? (pour rappel : les déjections effectuées sur la voie publique et non ramassées par le maître de l'animal sont verbalisables d'une contravention de 2^{ème} classe soit 35 €).

Merci !



PROCHAINE REUNION

Elle aura lieu jeudi 7 décembre 2017 à 20h en mairie.



*Réalisation de la publication par la commission Informations
Lettre éditée et imprimée par la mairie*

Mairie

Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18h30

Tél. 04.74.70.04.83. Courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

site internet de la mairie : www.saintgenislargentiere.fr

Médiathèque

Ouverture au public : mardi 13h30-15h30, mercredi 13h30-16h30,
jeudi 16h30-18h, vendredi 13h30-16h30, samedi 10h-12h15

Tél. 04.74.26.22.56

Courriel : mediathequestgenis@gmail.com

INFORMATIONS DIVERSES

Concours de belote

Le club de l'amitié organise son traditionnel concours de belote mercredi 27 décembre.

Rendez-vous à 14h à la salle des fêtes.

Toutes les doublettes sont primées et un casse-croûte est offert.

Classe en 8

Tous les habitants de Saint-Genis de la classe en 8 sont invités à participer aux réunions de préparation de la fête des classes qui aura lieu dimanche 29 avril 2018.

Les personnes intéressées peuvent contacter le président Daniel GIRAUD au 06.86.46.02.33. ou les responsables de leur décade.

Voici les responsables de chaque décade :

1928, 1938, 1988 et 2008 : Daniel GIRAUD

1948 : Irène RIVOIRE et André GRANJON

1958 : Sylviane FAYOT et Françoise VARENNE

1968 : Chantal ROLLIN et Thierry GREGOIRE

1978 : Jean-Christophe COQUET et Stéphane MARTIN

1998 : Thomas GARIN et Loris BOUCHUT

La prochaine réunion aura lieu vendredi 1^{er} décembre à 19h30 à la maison de l'amitié, suivie d'un petit casse croûte.

Familles concernées par la dépendance

S'occuper d'une personne dépendante est difficile et il est nécessaire parfois d'avoir des petits moments de « répit » pour pouvoir s'aérer, faire ses courses, prendre ses rendez-vous etc.

Les familles concernées par la dépendance se mobilisent en créant une association pour s'entraider, s'informer et partager.

Une réunion publique aura lieu le lundi 4 décembre à 18 heures au bâtiment AGORA (au-dessus de la piscine) à Saint-Laurent-de-Chamousset.

Covoiturage solidaire de proximité

Pour rappel : un réseau de covoiturage solidaire de proximité se met en place.

Les personnes effectuant les trajets et les personnes recherchant un moyen de transport sont mis en relation et un partage des frais à hauteur de 0.50 € du kilomètre est établi.

N'hésitez pas à prendre contact avec le service mobilité de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, tél. 04.74.70.58.03., l'E.T.A.I.S. tél. 04.74.72.20.93. ou le Réseau Entraide Solidarité, tél. 04.74.26.36.46.

E.T.A.I.S.

le 25 octobre, l'Espace et Temps pour l'Accueil, l'Initiative et le Social (E.T.A.I.S.) est venu présenter au Centre Communal d'Action Sociale son projet de « visiteurs solidaires ».

L'objectif est de rapprocher des personnes isolées qui seront d'accord pour recevoir de temps à autre des visites pour échanger, faire des balades, des jeux, partager un moment d'échange et d'amitié avec des personnes disposant d'un peu de temps et qui aimerait créer du lien social, apporter de la convivialité et de la joie, rompre la solitude.

Une charte serait signée entre ses personnes (aucune rémunération admise, pas de tâches ménagères ou autres à effectuer ...).

Alors si vous êtes prêt(e) à donner un peu de votre temps (à votre guise, sans obligation de temps, de jour) et si ce concept vous intéresse, prenez contact avec l'E.T.A.I.S. au 04.74.72.20.93 ou 07.68.96.69.49.

Gestion forestière

L'association syndicale libre de gestion forestière des Monts et coteaux du Lyonnais a poursuivi intensément son travail tout au long de l'année. Elle regroupe aujourd'hui 135 adhérents qui possèdent 950 ha ; de nouveaux adhérents vont être intégrés pour 75 ha dès que la Région aura confirmé son aide financière à l'avenant au plan de gestion.

Le programme 2017 prévoyait 170 ha de marquage et éclaircies plus que quelques autres travaux.

Une aide de près de 39.000 € a été obtenue de la Région et redistribuée aux propriétaires concernés ; cette étape est donc terminée.

Notre gestionnaire a déjà passé un certain nombre de marchés de travaux et travaille pour les finaliser ; dans certains secteurs, il éprouve de grosses difficultés à trouver des entreprises qui les acceptent malgré le regroupement ; trop petit, peu rentable, difficilement accessible ...

Nous recherchons donc des particuliers intéressés pour faire du bois de chauffage ; si vous en connaissez, merci de nous le signaler.

Nous remercions au passage nos adhérents pour leur patience : qu'ils ne s'inquiètent pas, on y arrivera.

Pour l'année 2018, nous allons poursuivre le programme de travaux et « massifier » notre présence, c'est-à-dire rechercher de nouveaux adhérents dans les zones de massifs forestiers les plus importants ; ceci nous permettra de mettre des lots attractifs sur le marché.

Là encore, nous aurons besoin de vous pour identifier et approcher vos voisins forestiers ; nous allons de plus demander le label GIEEF qui bonifiera les aides de la Région.

Le président, Bruno de BROSSE tél. 06.21.48.21.08. aslgf.mcl@gmail.com



Spectacle conté

A déguster de 8 à 108 ans

Vendredi 1 décembre 2017

A 20h

Médiathèque « Le Marque-Page »

Saint Genis l'Argentière

Entrée Gratuite



Par Cécile Yvorel

Conteuse

« Entre contes traditionnels et créations, entre humour et poésie, laissez-vous transporter, d'un simple geste de la main, dans un univers moderne et féérique à la fois.

Les contes et la vie quotidienne sont plus proches que l'on croit... »

Un projet collectif photovoltaïque

Des citoyens et la communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) s'engagent

Les Monts du Lyonnais sont engagés dans une démarche TEPOS (territoire à énergie positive) qui implique que nous produisons autant d'énergie que nous en consommons d'ici à 2050.

Les Monts du Lyonnais ont encore un certain chemin à parcourir puisque, aujourd'hui, nous en produisons 12,5 % (diagnostic énergie territorial en cours d'actualisation basé sur les données 2015 de l'Observatoire de l'Energie et de Gaz Effet de Serre).

Différents potentiels peuvent être mobilisés sur le territoire comme le biogaz et le photovoltaïque.

Un projet de société locale de production d'électricité photovoltaïque collective et participative est en cours, piloté par un groupe de citoyens avec l'appui de la CCMDL.

La création de la société est prévue d'ici la fin de l'année avec l'aide d'un cabinet-conseil.



Des particuliers, des entreprises, des agriculteurs, des industries ou des collectivités ont la possibilité de mettre à disposition leurs toitures à la société locale de production.

Cette dernière installe des panneaux photovoltaïques et exploite l'électricité produite. Toutes les dépenses d'installation, de raccordement et d'assurances sont prises en charge par la société.

L'argent provenant de la vente à EDF sert ensuite à rembourser les emprunts souscrits, à rémunérer les investisseurs et à provisionner pour de nouveaux projets.

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) POUR PARTICIPER

- en louant un toit d'au moins 50 m²
- en investissant dans la société
- en participant à la société locale

Nom :

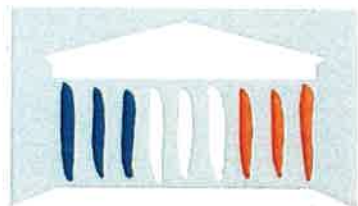
Mail (en majuscule) :

Tél. :

Contacts : monts.energies@gmail.com

Pour plus de renseignements sur l'avancement du projet et le soutien de la CCMDL, contacter Alice CROIZE : alice.croize@cc-mdl.fr / 04.72.66.24.14

**La transition énergétique est l'affaire de tous
pour l'avenir de la terre et de nos enfants**



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Thomas GASSILLOUD

Député du Rhône

thomas.gassilloud@gassilloud.fr

22 place du Mézel

69590 Saint-Symphorien-sur-Coise

Madame, Monsieur,

Ce jeudi 7 décembre 2017, de 17 à 21 heures, j'aurai le plaisir de me rendre dans votre commune de Saint-Genis-l'Argentière.

Je propose de rencontrer ceux qui le souhaitent en mairie lors de ma Permanence Communale Mobile, de 17 à 19 heures. Pour un rendez-vous avec moi-même ou un membre de mon équipe, vous pouvez contacter ma collaboratrice **Sylvie THOUVENIN** (sylvie.thouvenin@gassilloud.fr / 06 45 43 62 61).

Une rencontre publique est ensuite prévue à 19 heures, en présence du Maire et du conseil municipal.

Au plaisir d'échanger avec vous,
Thomas GASSILLOUD

Samedi
2
Décembre

ST GENIS L'ARGENTIERE

Dès 8H, place du village
Nombreuses animations
à midi : clown et sculptures de ballons

VENTE DE SAPINS & REPAS "Diots"

à déguster sur place ou à emporter
(pensez à vos gamelles !)



Toute une banque
pour vous

Sapin NORDMANN

coupé + bûche

- 80/100 cm → 23 €
 - 100/150 cm → 29 €
 - 150/200 cm → 39 €
 - 200/250 cm → 59 €
- au delà de 2,50m, nous consulter :
06-31-89-86-95

REPAS "Diots"

diots de fabrication artisanale, frais, pouvant être congelés

- Repas complet ___ x 15€ = ___ €
entrée chaude, diots de Savoie et accompagnement, fromage, tarte, clémentine et papillotes
- Repas simple ___ x 10€ = ___ €
diots de Savoie et accompagnement, tarte
- "Diot" cru ___ x 1,50€ = ___ €

BON DE COMMANDE

à retourner, avec le règlement, auprès de
- Amandine JUDES - Place de la mairie - St Genis
- Gaby LAVAL - Les Rivières - St Genis
> chèque à l'ordre de : association "La Revole"

Réservation

au nom de : _____

TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR 

vente de **SAPINS**

Type **NORMANN**, de 0,80 à 2,50m ou plus,
coupé, socle bûche de bois, à partir de 23€

Réservation
conseillée
06.31.89.86.86 

samedi
2 décembre
dès 8h

En
partenariat avec
l'association
**APPORTEZ VOS
BOUCHONS
plastiques**



Clota 12 ans
vit à St Symphonien
Elle souffre d'une
amyotrophie spinale

REPAS "DIOTS"

à déguster sur place ou à emporter
(pensez à vos gamelles !)

à partir de **10€**

diets de fabrication artisanale,
frais, pouvant être congelés
...

RANDO QUAD

organisée par 
Circuits ouverts à TOUS...
Renseignements & Inscriptions
au 06.50.14.98.81

Recettes entièrement reversées à
AFMTELETHON 

ANIMATIONS

- La lettre au père Noël
- Clown et sculptures de ballons
- Collecte de piles 
- Jeux pour enfants
- Tombola

organisés par
La Revole

**ST GENIS
L'ARGENTIERE**

AGENCE DE STE FOY
L'ARGENTIERE
25 Grande Rue
Tél. 04.74.26.06.44


Toute une banque
pour vous

Coopérer
Entreprendre **Innover**
ensemble!